

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Suivant l'acte du 27 avril 1992, la Communauté urbaine s'est rendue propriétaire d'un ensemble de biens immobiliers dans la ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux et d'une parcelle cadastrée section C numéro 2214 (issue de la C 1 920) d'une superficie de 3 414 mètres carrés.

Par délibération en date du 12 mai 1997, la Communauté urbaine a mis en place une aide foncière par le biais de conventions d'habitat abordable, afin de faciliter l'adaptation de l'offre de logements neufs à la capacité financière des ménages.

C'est sur ces bases que la société EDIFICE (Etudes et Développement d'investissements fonciers et immobiliers pour la construction et l'entreprise) s'est proposée d'acquérir, au prix de 400 F HT le mètre carré de SHON pour logement, une partie de 1 400 mètres carrés environ de la parcelle précitée, afin d'y réaliser un programme de logements neufs en accession à la propriété.

La société EDIFICE prévoit la construction de 2 350 mètres carrés de SHON pour un prix de vente de 940 000 F HT ;

**B - Propose** d'approuver le compromis nécessaire à la régularisation de cette affaire, de l'autoriser à signer la convention ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'acte d'acquisition passé par la Communauté urbaine le 27 avril 1992 ;

Vu sa délibération en date du 12 mai 1997 ;

Oùï l'avis de de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis nécessaire à la régularisation de cette affaire.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Cette cession** fera l'objet du mouvement comptable suivant : produit de la cession : 1 133 640 F TTC en recettes - compte 775 100 - fonction 651.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,